

déchets spéciaux des ménages

Mode d'emploi 2017



Déchèterie mobile à Suresnes*

Déchets concernés ? Encombrants (meubles, sommier, matelas...), déchets d'équipements électriques et électroniques (machine à laver, réfrigérateur, cuisinière, ordinateur, télévision...), déchets végétaux, gravats, cartons, textiles.

Comment ? Dépôt direct à la déchèterie mobile
> De 14h à 18h30 :

- le 1^{er} samedi du mois, sur l'esplanade de l'Abbé Frantz Stock
- le 3^e samedi du mois, avenue Gustave Stresemann (derrière l'église)



janv.	Samedi 7	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	juil.	Samedi 1	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 21	Av. G. Stresemann		Samedi 15	Av. G. Stresemann
fév.	Samedi 4	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	août	Samedi 5	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 18	Av. G. Stresemann		Samedi 19	Av. G. Stresemann
mars	Samedi 4	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	sept.	Samedi 2	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 18	Av. G. Stresemann		Samedi 16	Av. G. Stresemann
avril	Samedi 1	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	oct.	Samedi 7	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 15	Av. G. Stresemann		Samedi 21	Av. G. Stresemann
mai	Samedi 6	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	nov.	Samedi 4	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 20	Av. G. Stresemann		Samedi 18	Av. G. Stresemann
juin	Pas de déchèterie mobile	Esp. de l'Abbé Frantz Stock	déc.	Samedi 2	Esp. de l'Abbé Frantz Stock
	Samedi 17	Av. G. Stresemann		Samedi 16	Av. G. Stresemann



Déchèterie fixe à Nanterre*

Déchets concernés ? Encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets végétaux, gravats, cartons, textiles, pneus, déchets dangereux et bouteilles de gaz.

Comment ? Dépôt direct à la déchèterie fixe
> 59 avenue des Guillaumes, à Nanterre (tél. 01 40 13 17 00)

- Du lundi au vendredi de 14h à 18h30, le samedi de 9h à 18h30, et le dimanche de 9h à 12h30 (sauf les jours fériés)



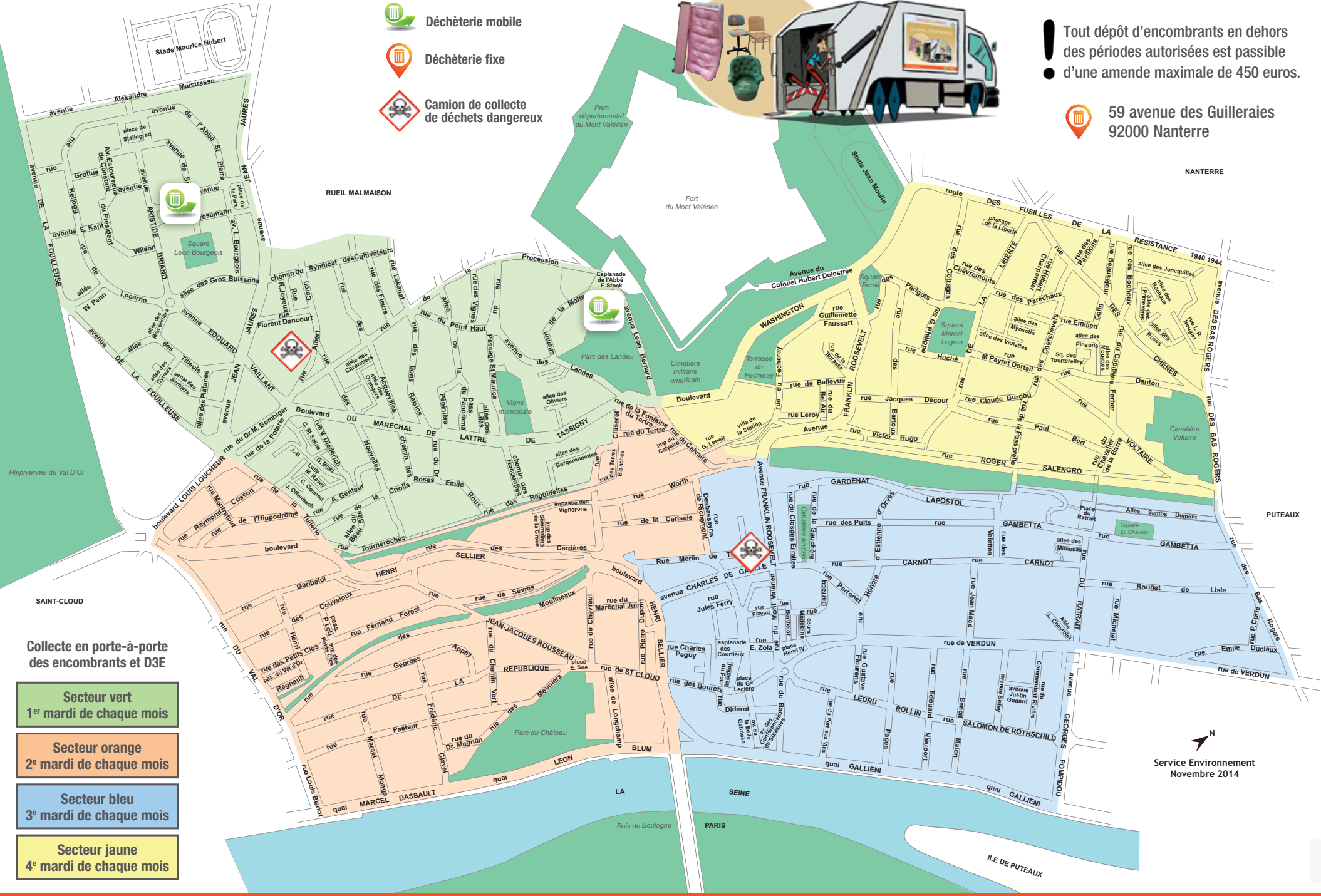
* Les déchèteries mobiles et fixes sont gérées par le Syctom. L'accès est gratuit pour les particuliers et les apports limités à 2m³ par semaine, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un badge d'accès personnel (à télécharger sur le site internet du Syctom), ou à défaut un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

-  Déchèterie mobile
-  Déchèterie fixe
-  Camion de collecte de déchets dangereux



! Tout dépôt d'encombrants en dehors des périodes autorisées est passible d'une amende maximale de 450 euros.

 59 avenue des Guillaeries
92000 Nanterre



Collecte en porte-à-porte des encombrants et D3E

- Secteur vert**
1^{er} mardi de chaque mois
- Secteur orange**
2^e mardi de chaque mois
- Secteur bleu**
3^e mardi de chaque mois
- Secteur jaune**
4^e mardi de chaque mois

Service Environnement
Novembre 2014



Écobus, camion de collecte des déchets dangereux



Déchets concernés ?

Solvants, peintures, huiles, batteries, tubes néon, radiographies...

Comment ? Dépôt direct au camion de collecte des déchets dangereux Écobus

> De 9h à 12h, sur les marchés :

- Émile Zola, les 2^e et 4^e samedis du mois
- Caron, les 1^{er} jeudis et 3^e dimanches du mois

janv.	Jeudi 5 et Dimanche 15	Marché Caron	juil.	Jeudi 6 et Dimanche 16	Marché Caron
	Samedis 14 et 28	Marché Zola		Samedis 8 et 22	Marché Zola
fév.	Jeudi 2 et dimanche 19	Marché Caron	août	Jeudi 3 et Dimanche 20	Marché Caron
	Samedis 11 et 25	Marché Zola		Samedis 12 et 26	Marché Zola
mars	Jeudi 2 et dimanche 19	Marché Caron	sept.	Jeudi 7 et Dimanche 17	Marché Caron
	Samedis 11 et 25	Marché Zola		Samedis 9 et 23	Marché Zola
avril	Jeudi 6 et Dimanche 16	Marché Caron	oct.	Jeudi 5 et Dimanche 15	Marché Caron
	Samedis 8 et 22	Marché Zola		Samedis 14 et 28	Marché Zola
mai	Jeudi 4 et Dimanche 21	Marché Caron	nov.	Jeudi 2 et Dimanche 19	Marché Caron
	Samedis 13 et 27	Marché Zola		Samedis 11 et 25	Marché Zola
juin	Jeudi 1 et Dimanche 18	Marché Caron	déc.	Jeudi 7 et Dimanche 17	Marché Caron
	Samedis 10 et 24	Marché Zola		Samedis 9 et 23	Marché Zola

! **À noter**, les déchets dangereux peuvent également être déposés à la déchèterie fixe, à Nanterre.

Collecte en porte-à-porte des encombrants et D3E

Déchets concernés ? Encombrants (meubles, sommier, matelas...) et déchets d'équipements électriques et électroniques (machine à laver, réfrigérateur, cuisinière, ordinateur, télévision...).

Les gravats ne sont pas autorisés.

Comment ? Si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, **dépôt sur le trottoir**, au droit de votre habitation, la veille au soir du jour de collecte en porte-à-porte, sans gêner la circulation des piétons. **Attention**, les équipements électriques et électroniques doivent être séparés des encombrants, car ils sont traités spécifiquement.

- La collecte a lieu, par secteur, un **mardi par mois** à date fixe (voir le plan des secteurs en pages intérieures).

secteur vert		secteur orange		secteur bleu		secteur jaune	
janvier	mardi 3	janvier	mardi 10	janvier	mardi 17	janvier	mardi 24
février	mardi 7	février	mardi 14	février	mardi 21	février	mardi 28
mars	mardi 7	mars	mardi 14	mars	mardi 21	mars	mardi 28
avril	mardi 4	avril	mardi 11	avril	mardi 18	avril	mardi 25
mai	mardi 2	mai	mardi 9	mai	mardi 16	mai	mardi 23
juin	mardi 6	juin	mardi 13	juin	mardi 20	juin	mardi 27
juillet	mardi 4	juillet	mardi 11	juillet	mardi 18	juillet	mardi 25
août	mardi 1	août	mardi 8	août	mardi 15	août	mardi 22
septembre	mardi 5	septembre	mardi 12	septembre	mardi 19	septembre	mardi 26
octobre	mardi 3	octobre	mardi 10	octobre	mardi 17	octobre	mardi 24
novembre	mardi 7	novembre	mardi 14	novembre	mardi 21	novembre	mardi 28
décembre	mardi 5	décembre	mardi 12	décembre	mardi 19	décembre	mardi 26

En savoir + :

www.suresnes.fr ou www.parisouestladefense.fr
Et le "Guide du tri des déchets"



Rens. Service Environnement
Tél. 01 41 18 17 61